

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation
Et de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, Rue de Grenelle
75 007 PARIS

Nos réf. : DR/LM/IR - 86

Paris, le 24 octobre 2023

COURIER RECOMMANDE A/R

Objet : préavis de grève couvrant la période allant du 01 novembre 2023 au 30 juin 2024

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par le code général de la Fonction Publique, ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021, article L114-2 relatif aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer un préavis de grève reconductible à partir du 01 novembre 2023.

Il concerne l'ensemble des agents et salariés des services publics relevant de notre fédération.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'outre-mer). Il s'inscrit dans l'appel lancé par la Confédération Européenne des Syndicats et la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, pour :

- L'attribution de la prime dite « pouvoir d'achat » dans les collectivités,
- L'augmentation générale des salaires, des traitements et des pensions,
- La revalorisation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice et le rétablissement de l'échelle mobile des salaires,
- Le rattrapage de la perte réelle de pouvoir d'achat subie par les agents publics depuis 2000,
- L'amélioration des conditions de travail,
- L'égalité de traitement effective entre les femmes et les hommes,
- La reconnaissance des agents territoriaux,
- La défense des services publics,
- L'abrogation de la réforme des retraites mise en œuvre le 1^e septembre dernier contre l'avis général de la population et unanime des salariés et agents publics.

Afin de permettre à ces personnels de participer où à se joindre aux mouvements et actions décidés localement, la Fédération dépose un préavis de grève destinée à couvrir leur absence.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique REGNIER